Belgique : les fonctionnaires de l’Office des étrangers pourront désormais fouiller les téléphones des clandestins suspectés d’une infraction « d’une certaine gravité » pour établir leur identité ou leur nationalité

20/03/2024 à 18h06



La commission de l’Intérieur de la Chambre a validé mercredi à l’unanimité un projet de loi de la Vivaldi [coalition des partis au pouvoir en Belgique au niveau fédéral], qui va permettre d’octroyer à plusieurs fonctionnaires de l’Office des Étrangers la qualité d’officier de police judiciaire.

Ces fonctionnaires aux compétences élargies entreront en jeu à la demande du procureur du Roi, pour aider à déterminer l’identité d’une personne qui se trouve en séjour illégal en Belgique et est suspectée d’une infraction d’une certaine gravité. Soit « *les délits pour lesquels on peut faire une écoute téléphonique* », a précisé le ministre de la Justice Paul Van Tigchelt (Open Vld).

Le gouvernement pense plus particulièrement à la lutte contre le trafic de drogue, par exemple. L'idée est surtout de s'assurer plus rapidement de l'identité réelle des personnes concernées, s'il s'agit de suspects qui n'ont pas de documents de séjour valables. « *Cela a lieu presque tous les jours, que des dealers de rue ne soient pas en mesure de prouver leur identité ou ne veuillent pas collaborer* », constate le ministre de la Justice. « *Or il est crucial pour police et justice de pouvoir vérifier l'identité* ».

L'Office des Etrangers est particulièrement bien placé pour aider à ce niveau, car « *il dispose de l'expertise et de l'expérience requises en ce qui concerne l'interprétation des documents d'identité étrangers* », note-t-il. « ***80 % des étrangers sans droit de séjour qui sont interpellés n'ont pas de documents d'identité sur eux*** », ajoute le ministre. […].

Le Soir